



direction des services départementaux de l'éducation nationale Aude

> éducation nationale

Division des Personnels

Xavier ROCHEFORT diper11@ac-montpellier.fr

Affaire suivie par Maguelonne Costeceque 04 34 42 91 26

maguelonne.costeceque@acmontpellier.fr

> 67 rue Antoine Marty 11 816 Carcassonne cedex 9

> > Réf:18/XR531

Carcassonne, le 29 novembre 2018

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs d'école Mesdames les enseignantes et messieurs les enseignants du premier degré

s/c de

Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs Chargé/e/s de circonscription

Objet : Inscription sur la liste d'aptitude à un emploi de directeur/directrice d'école de deux classes et plus à compter de l'année scolaire 2019-2020.

Références:

- Décret n°89-122 du 24 février 1989 modifié
- Circulaire n°2014-163 du 01/12/2014 référentiel métier des directeurs d'école BO spécial n°7 du 11 décembre 2014
- Arrêté du 28 novembre 2014 portant organisation de la formation des directeurs d'écoles paru au J.O. du 9 décembre 2014
- Note de service n° 2002-23 du 29 janvier 2002 (BOEN n°6 du 07/02/2002)

Les candidats à la liste d'aptitude doivent déposer une demande sur dossier auprès de l'inspectrice ou l'inspecteur de l'Education Nationale au plus tard le jeudi 20 décembre 2018.

I - CONDITIONS D'INSCRIPTION

La direction d'école à une classe ne relève pas de la liste d'aptitude citée en objet. Toutefois, en cas d'ouverture d'une classe supplémentaire dans l'école, il est nécessaire d'être inscrit sur la liste d'aptitude pour obtenir éventuellement le poste de direction à titre définitif de cette école à 2 classes.

A) L'ancienneté

Les enseignants du 1er degré, instituteurs et professeurs des écoles, doivent justifier de deux ans de services effectifs dans l'enseignement préélémentaire ou élémentaire au 1er septembre 2019. Les services effectués à temps partiel sont décomptés au prorata de leur durée. L'année de stage des « fonctionnaires stagiaires » avant la titularisation est prise en compte à 100%.

<u>EXCEPTION</u>: La condition d'ancienneté n'est pas exigée pour les enseignants faisant fonction de directeur/directrice d'école de 2 classes ou plus pour la totalité de l'année scolaire 2018-2019.

B) Validité de la liste d'aptitude

Une liste d'aptitude par département est établie chaque année et l'inscription demeure valable trois années scolaires. *Durant cette période, l'inscription n'a pas à être sollicitée de nouveau*. Ainsi l'inscription sur la liste d'aptitude à compter du 01/09/2019 sera valable en :

2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022

II - PERSONNELS CONCERNES

- A) Inscription de plein droit sur la liste d'aptitude sur dossier de candidature
- ✓ Enseignants qui ont obtenu une permutation au 1er septembre 2018, inscrits sur la liste d'aptitude de leur ancien département en cours de validité
- Inscrits sur la liste d'aptitude du département d'accueil sur leur demande et ce jusqu'au terme de la période de validité.
 - ✓ Enseignants, faisant fonction à titre provisoire ou intérim, de directeur d'école de 2 classes et plus pour la totalité de la présente année scolaire

Inscrits sur la liste d'aptitude sur leur demande et sans condition d'ancienneté, si et seulement si l'inspecteur de l'éducation nationale de leur circonscription émet un avis favorable.

✓ Enseignants précédemment nommés directeurs pendant au moins 3 années (hors années de faisant fonction) mais occupant d'autres fonctions en 2018-2019

Inscrits sur la liste d'aptitude sur leur demande si et seulement si l'inspecteur de l'éducation nationale de leur circonscription émet un avis favorable.

B) Inscription sur la liste d'aptitude après entretien obligatoire

- ✓ Enseignants inscrits sur une liste d'aptitude 2016-2017 et qui n'ont pas été nommés directeurs pendant 3 ans
- ✓ Enseignants, faisant fonction à titre provisoire ou intérim, de directeur d'école de 2 classes et plus pendant l'année scolaire 2018-2019 ayant un avis défavorable de l'IEN
- ✓ Enseignants précédemment nommés directeurs pendant au moins 3 années (hors années de faisant fonction) mais occupant d'autres fonctions en 2018-2019 ayant un avis défavorable de l'IFN
- ✓ Enseignants ayant au minimum 2 ans d'ancienneté au 1^{er} septembre 2019 et n'ayant jamais été inscrits sur la liste d'aptitude. (cf conditions d'inscription I-A)
- ✓ Toute autre situation n'entrant pas dans le cadre du II-A ci-dessus

III - CANDIDATURES

Les candidats doivent déposer une demande en complétant les annexes 1 et 2 (partie supérieure). Cette demande est à établir en un seul exemplaire et doit parvenir, pour avis, à l'attention de l'IEN sur la boîte mail de leur circonscription, au plus tard le jeudi 20 décembre 2018.

Les IEN devront transmettre les candidatures avec leur avis (annexe 2) à la DSDEN –service DIPERpour le jeudi 17 janvier 2019 dernier délai.

Tous les candidats recevront un accusé de réception de leur dossier sur leur boite mail académique.

IV - COMMISSION D'ENTRETIEN

Les candidats seront convoqués pour un entretien (annexe 3) devant une commission qui se tiendra le mercredi 13 février 2019.

Cette commission, comprenant 3 membres (la directrice académique ou son représentant, un inspecteur/une inspectrice de l'éducation nationale, un directeur/une directrice d'école), est chargée de rédiger un avis circonstancié sur l'aptitude de chaque candidat à exercer les fonctions de directeur d'école de 2 classes ou plus.

3/3

Une formation de 3 heures, inscrite au PDF, visant à préparer les candidats à l'entretien sera proposée le mercredi 6 février 2019 à 14h à l'ESPé de Carcassonne aux enseignants qui en feront la demande à l'adresse suivante : formation.continue11@ac-montpellier.fr

V- NOMINATION DES DIRECTEURS/DIRECTRICES D'ECOLE

La liste d'aptitude sera arrêtée par ordre alphabétique à l'issue des entretiens compte tenu des avis de l'IEN et de la commission, et, après avis de la CAPD.

Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude pourront de fait postuler sur les postes de direction dès les opérations du mouvement intra-départemental 2019.

VI - FORMATION

Conformément à l'arrêté du 28 novembre 2014 portant organisation de la formation des directeurs d'école, tout directeur nouvellement nommé suivra une formation obligatoire destinée à lui permettre d'assurer ses responsabilités administratives, pédagogiques et relationnelles. Les modalités de ce stage préalable à la prise de fonction seront transmises ultérieurement aux enseignants concernés, aucune autorisation d'absence pour convenance personnelle sera accordée, sauf cas de force majeure.

Mes services sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le rectrice, et par délégation, la directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Aude,

Claudie FRANÇOIS GALLIN



POUR TOUS LES CANDIDATS

ANNEXE 1

DEMANDE D'INSCRIPTION sur la LISTE D'APTITUDE à L'EMPLOI de DIRECTEUR d'ECOLE de 2 classes et plus au titre de la rentrée scolaire 2019

NOM d'USAGE								
NOM patronymique :								
Prénoms :								
Adresse personnelle :								
N° de téléphone (fixe et/o	ou portable) :	Mél :						
AFFECTATION ACTUEL	LLE:							
Ecole (nom et adresse) : .								
Circonscription de rattach	nement :							
Fonction :								
ANCIENNETE DE SERVICE EN	N QUALITE D'ENSEIGNANT A	AU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2019:						
FONCTIONS DE DIRECT	TION							
0	Avez-vous déjà exercé l	es fonctions de direction d'éc	ole de 2 classes ou plus	à titre provisoire ? à titre définitif ?				
-	Dans le département de Si oui, préciser les date	e l'Aude : s : de à	OUI	□ NON				
- I	Dans un autre départem Si oui, préciser les dates	nent : s : deà	OUI	□ NON				
I	Et le lieu :							
0 /	O Avez-vous déjà été inscrit sur une liste d'aptitude départementale ?							
Ţ	□ OUI □ NON	Si oui, préciser l'année : .						
O Avez-vous déjà suivi un stage de formation de directeurs ?								
Į	□ OUI □ NON	Si oui, en quelle année?						
O Assurez-vous actuellement un intérim de direction ?								
]	□ OUI □ NON	Si oui, préciser les dates : de	à					
O Etes-vous affecté(e) à titre provisoire ?								
1	□ OUI □ NON	Si oui, préciser les dates : de	à					
<u> </u>	DATE :		<u>SIGNATU</u>	RE DU CANDIDAT :				



Motif:

POUR TOUS LES CANDIDATS

A compléter et à retourner par l'IEN à la division des personnels (DIPER), avec la demande du candidat, pour le jeudi 17 janvier 2019

Cocher solor la situation du candidat Cocher solor la ca								
2 - Faisant fonction (intérim ou titre provisoire) pour la totalité de l'année scolaire 2018-2019 sans condition d'ancienneté. 3 - Directeur d'école de 2 classes et plus pendant au moins 3 années (hors années de faisant fonction) et occi d'autres fonctions en 2018-2019 4 - Inscrit sur la liste d'aptitude avant le 01/09/2016 5 - Enseignant avec 2 ans d'anciennée au 01/09/2019 n'ayant jamais été inscrit sur la liste d'aptitude. 6 - Faisant fonction (intérim ou titre provisoire) pour une durée inférieure à l'année scolaire 2018-2019 7 - Autre situation 8 - PARTIE RESERVEE à la circonscription 9 - PARTIE RESERVEE à la circonsc	ole :	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Circonscription :					
3 - Directeur d'école de 2 classes et plus pendant au moins 3 années (hors années de faisant fonction) et occu d'autres fonctions en 2018-2019 4 - Inscrit sur la liste d'aptitude avant le 01/09/2016 5 - Enseignant avec 2 ans d'ancienneté au 01/09/2019 n'ayant jamais été inscrit sur la liste d'aptitude. 6 - Faisant fonction (intérim ou titre provisoire) pour une durée inférieure à l'année scolaire 2018-2019 7 - Autre situation 1 - Autre situation 2 et 3: si avis favorable de l'ien pas de passage devant la commission; Situation 4,5,6 et 7: passage obligatoire devant la commission quel que soit en; PARTIE RESERVEE à la circonscription AVIS MOTIVE de l'inspecteur/trice de l'éducation nationale sur la capacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'éducation: AVIS MOTIVE de l'inspecteur/trice de l'éducation nationale sur la capacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'éducation: Motivation: Date, cachet et signature	situation du	0	2 - Faisant fonction (intérim ou titre provisoire) pour la totalité de l'année scolaire 2018-2019 sans condition					
5 - Enseignant avec 2 ans d'ancienneté au 01/09/2019 n'ayant jamais été inscrit sur la liste d'aptitude. 6 - Faisant fonction (intérim ou titre provisoire) pour une durée inférieure à l'année scolaire 2018-2019 7 - Autre situation 1 - Autre situation 1 - Autre situation PARTIE RESERVEE à la circonscription AVIS MOTIVE de l'inspecteur/trice de l'éducation nationale sur la capacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'éducation : Avis motivé		0	3 - Directeur d'école de 2 classes et plus pendant au moins 3 années (hors années de faisant fonction) et occ	cupan				
O 6 - Faisant fonction (intérim ou titre provisoire) pour une durée inférieure à l'année scolaire 2018-2019 O 7 - Autre situation Utuation 2 et 3: si avis favorable de l'ien pas de passage devant la commission ; Situation 4,5,6 et 7 : passage obligatoire devant la commission quel que soit en; PARTIE RESERVEE à la circonscription AVIS MOTIVE de l'inspecteur/trice de l'éducation nationale sur la capacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'éducation sur la capacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'éducation : Avis motivé								
Usuation 2 et 3: si avis favorable de l'ien pas de passage devant la commission ; Situation 4,5,6 et 7 : passage obligatoire devant la commission quel que soit sin; PARTIE RESERVEE à la circonscription AVIS MOTIVE de l'inspecteur/trice de l'éducation nationale sur la capacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'écapacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'écapacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'écapacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'écapacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'écapacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'écapacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'écapacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'écapacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'écapacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'écapacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'écapacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'écapacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'écapacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'écapacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'écapacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'écapacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'écapacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'écapacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'écapacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'écapacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'écapacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'écapacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'écapacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'écapacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'écapacité du candidat à se projeter dans la fonction d'écapacité du candidat		0						
PARTIE RESERVEE à la circonscription AVIS MOTIVE de l'inspecteur/trice de l'éducation nationale sur la capacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'éducation nationale sur la capacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'éducation d'éd								
AVIS MOTIVE de l'inspecteur/trice de l'éducation nationale sur la capacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'éducation nationale sur la capacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'éducation de direct		is favo	orable de l'ien pas de passage devant la commission ; Situation 4,5,6 et 7 : <u>passage obligatoire</u> devant la commission quel que soi	it l'avi				
Avis motivé AVIS FAVORABLE Motivation: Date, cachet et signature			PARTIE RESERVEE à la circonscription					
Avis motivé AVIS FAVORABLE Motivation: Date, cachet et signature	A) ((0 140T)) (F							
AVIS FAVORABLE Motivation: Date, cachet et signature	AVIS MOTIVE	de l'in	specteur/trice de l'éducation nationale sur la capacité du candidat à se projeter dans la fonction de directeur d'é	école				
AVIS FAVORABLE Motivation: Date, cachet et signature								
AVIS FAVORABLE Motivation: Date, cachet et signature								
Motivation: Date, cachet et signature			Avis motivé					
Date, cachet et signature			AVIS FAVORABLE □ AVIS DEFAVORABLE □					
	Motiva	ation :						
PARTIE RESERVEE à l'administration			Date, cachet et signature	e de				
TANTE RESERVEE & Facilities and the second s			PARTIE RESERVEE à l'administration					



INFORMATION sur l'ENTRETIEN en VUE de L'INSCRIPTION sur la LISTE D'APTITUDE aux FONCTIONS DE DIRECTEUR d'ECOLE de 2 CLASSES et PLUS

L'entretien, d'une vingtaine de minutes, doit notamment permettre à la commission d'apprécier les capacités d'expression et de communication du candidat et son positionnement dans l'institution.

Il est organisé en deux temps :

O Une première partie,

de 5/10 minutes environ, au cours de laquelle le candidat sera invité à se présenter et à expliciter les raisons pour lesquelles il souhaite devenir directeur.

O Une deuxième partie,

de 10/15 minutes environ, au cours de laquelle la commission engage le candidat à s'exprimer de façon plus approfondie sur les domaines du référentiel métier :

- ✔ L'exercice des responsabilités pédagogiques
- ✔ Le fonctionnement de l'école
- ✔ Les relations avec les parents et les partenaires de l'école

Au terme de cet entretien, les membres de la commission, après avoir pris connaissance du dossier de candidature, rendront un avis.

La liste des candidats retenus sera arrêtée par madame la directrice académique après avis de la CAPD.